

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	Omnibus.	PARIS — D.	Poste.	Omnibus.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.	TOULOUSE D.	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.	PARIS. — D.	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.
6 25	12 30	6 6	6 6	8 20	8 20	9 50	7 45	4 42	11 11	11 11	5 25	5 40	9 14	9 30	9 30	7 40	11 30	5 10	5 10	7 45	11 30	5 10	5 10
6 41	1 14	6 6	6 6	8 20	8 20	9 50	7 45	4 53	11 11	11 11	5 37	5 40	9 14	9 30	9 30	7 40	11 30	5 10	5 10	7 45	11 30	5 10	5 10
6 54	1 26	6 6	6 6	8 20	8 20	9 50	7 45	5 11	11 29	5 57	5 57	7 40	10 49	4 54	4 54	8 11	12 21	5 28	5 28	8 11	12 21	5 28	5 28
7 3	1 34	6 6	6 6	8 20	8 20	9 50	7 45	5 20	11 39	6 11	6 11	7 55	10 58	5 3	5 3	8 18	12 38	5 44	5 44	8 18	12 38	5 44	5 44
7 18	1 47	6 6	6 6	8 20	8 20	9 50	7 45	5 31	11 52	6 25	6 25	8 14	11 7	5 12	5 12	8 34	1 5	6 6	6 6	8 34	1 5	6 6	6 6
7 31	1 59	6 6	6 6	8 20	8 20	9 50	7 45	5 45	12 6	6 42	6 42	8 42	1 14	6 6	6 6	8 42	1 14	6 6	6 6	8 42	1 14	6 6	6 6
7 43	2 8	7 8	7 8	8 20	8 20	9 50	7 45	5 55	12 16	6 56	6 56	8 53	1 35	6 6	6 6	8 53	1 35	6 6	6 6	8 53	1 35	6 6	6 6
7 53	2 18	7 18	7 18	8 20	8 20	9 50	7 45	6 5	12 26	7 8	7 8	9 4	1 44	6 26	6 26	9 4	1 44	6 26	6 26	9 4	1 44	6 26	6 26
8 6	2 29	7 32	7 32	8 20	8 20	9 50	7 45	6 13	12 34	7 18	7 18	9 17	2 10	6 44	6 44	9 17	2 10	6 44	6 44	9 17	2 10	6 44	6 44
8 13	2 35	7 39	7 39	8 20	8 20	9 50	7 45	6 22	12 43	7 28	7 28	9 33	2 24	6 51	6 51	9 33	2 24	6 51	6 51	9 33	2 24	6 51	6 51
8 31	2 43	7 43	7 43	8 20	8 20	9 50	7 45	6 30	1 1	7 45	7 45	9 44	2 45	7 1	7 1	9 44	2 45	7 1	7 1	9 44	2 45	7 1	7 1
8 48	2 51	7 48	7 48	8 20	8 20	9 50	7 45	6 39	1 10	7 54	7 54	9 58	3 10	7 14	7 14	9 58	3 10	7 14	7 14	9 58	3 10	7 14	7 14
9 1	3 0	7 51	7 51	8 20	8 20	9 50	7 45	6 48	1 19	8 4	8 4	10 12	3 27	7 27	7 27	10 12	3 27	7 27	7 27	10 12	3 27	7 27	7 27
9 19	3 9	7 59	7 59	8 20	8 20	9 50	7 45	6 57	1 28	8 13	8 13	10 25	3 35	7 35	7 35	10 25	3 35	7 35	7 35	10 25	3 35	7 35	7 35
9 34	3 17	8 0	8 0	8 20	8 20	9 50	7 45	7 6	1 37	8 22	8 22	10 38	3 43	7 43	7 43	10 38	3 43	7 43	7 43	10 38	3 43	7 43	7 43
9 47	3 26	8 7	8 7	8 20	8 20	9 50	7 45	7 15	1 46	8 31	8 31	10 46	3 51	7 51	7 51	10 46	3 51	7 51	7 51	10 46	3 51	7 51	7 51
9 57	3 35	8 15	8 15	8 20	8 20	9 50	7 45	7 24	1 55	8 40	8 40	10 59	3 59	8 0	8 0	10 59	3 59	8 0	8 0	10 59	3 59	8 0	8 0
10 9	3 44	8 24	8 24	8 20	8 20	9 50	7 45	7 33	2 04	8 49	8 49	11 12	4 07	8 07	8 07	11 12	4 07	8 07	8 07	11 12	4 07	8 07	8 07
10 25	3 53	8 33	8 33	8 20	8 20	9 50	7 45	7 42	2 13	8 58	8 58	11 25	4 15	8 15	8 15	11 25	4 15	8 15	8 15	11 25	4 15	8 15	8 15
10 43	4 02	8 43	8 43	8 20	8 20	9 50	7 45	7 51	2 22	9 07	9 07	11 38	4 27	8 27	8 27	11 38	4 27	8 27	8 27	11 38	4 27	8 27	8 27
10 57	4 11	8 53	8 53	8 20	8 20	9 50	7 45	8 0	2 31	9 16	9 16	11 51	4 35	8 35	8 35	11 51	4 35	8 35	8 35	11 51	4 35	8 35	8 35
11 11	4 20	9 03	9 03	8 20	8 20	9 50	7 45	8 9	2 40	9 25	9 25	12 0	4 44	8 44	8 44	12 0	4 44	8 44	8 44	12 0	4 44	8 44	8 44
11 25	4 29	9 15	9 15	8 20	8 20	9 50	7 45	8 18	2 49	9 34	9 34	12 13	4 53	8 53	8 53	12 13	4 53	8 53	8 53	12 13	4 53	8 53	8 53
11 39	4 38	9 27	9 27	8 20	8 20	9 50	7 45	8 27	2 58	9 43	9 43	12 26	5 02	9 02	9 02	12 26	5 02	9 02	9 02	12 26	5 02	9 02	9 02
11 53	4 47	9 39	9 39	8 20	8 20	9 50	7 45	8 36	3 07	9 52	9 52	12 39	5 11	9 11	9 11	12 39	5 11	9 11	9 11	12 39	5 11	9 11	9 11
12 7	4 56	9 51	9 51	8 20	8 20	9 50	7 45	8 45	3 16	10 01	10 01	12 52	5 20	9 20	9 20	12 52	5 20	9 20	9 20	12 52	5 20	9 20	9 20
12 21	5 05	10 03	10 03	8 20	8 20	9 50	7 45	8 54	3 25	10 10	10 10	1 0	5 29	9 29	9 29	1 0	5 29	9 29	9 29	1 0	5 29	9 29	9 29
12 35	5 14	10 15	10 15	8 20	8 20	9 50	7 45	9 03	3 34	10 19	10 19	1 13	5 38	9 38	9 38	1 13	5 38	9 38	9 38	1 13	5 38	9 38	9 38
12 49	5 23	10 27	10 27	8 20	8 20	9 50	7 45	9 12	3 43	10 28	10 28	1 26	5 47	9 47	9 47	1 26	5 47	9 47	9 47	1 26	5 47	9 47	9 47
1 3	5 32	10 39	10 39	8 20	8 20	9 50	7 45	9 21	3 52	10 37	10 37	1 39	5 56	10 0	10 0	1 39	5 56	10 0	10 0	1 39	5 56	10 0	10 0
1 17	5 41	10 51	10 51	8 20	8 20	9 50	7 45	9 30	4 01	10 46	10 46	1 52	6 05	10 05	10 05	1 52	6 05	10 05	10 05	1 52	6 05	10 05	10 05
1 31	5 50	11 03	11 03	8 20	8 20	9 50	7 45	9 39	4 10	10 55	10 55	2 6	6 14	10 14	10 14	2 6	6 14	10 14	10 14	2 6	6 14	10 14	10 14
1 45	5 59	11 15	11 15	8 20	8 20	9 50	7 45	9 48	4 19	11 04	11 04	2 19	6 23	10 23	10 23	2 19	6 23	10 23	10 23	2 19	6 23	10 23	10 23
1 59	6 08	11 27	11 27	8 20	8 20	9 50	7 45	9 57	4 28	11 13	11 13	2 32	6 32	10 32	10 32	2 32	6 32	10 32	10 32	2 32	6 32	10 32	10 32
2 13	6 17	11 39	11 39	8 20	8 20	9 50	7 45	10 6	4 37	11 22	11 22	2 45	6 41	10 41	10 41	2 45	6 41	10 41	10 41	2 45	6 41	10 41	10 41
2 27	6 26	11 51	11 51	8 20	8 20	9 50	7 45	10 15	4 46	11 31	11 31	2 58	6 45	10 45	10 45	2 58	6 45	10 45	10 45	2 58	6 45	10 45	10 45
2 41	6 35	12 03	12 03	8 20	8 20	9 50	7 45	10 24	4 55	11 40	11 40	3 11	6 49	10 49	10 49	3 11	6 49	10 49	10 49	3 11	6 49	10 49	10 49
2 55	6 44	12 15	12 15	8 20	8 20	9 50	7 45	10 33	5 04	11 49	11 49	3 24	6 53	10 53	10 53	3 24	6 53	10 53	10 53	3 24	6 53	10 53	10 53
3 9	6 53	12 27	12 27	8 20	8 20	9 50	7 45	10 42	5 13	11 58	11 58	3 37	6 57	11 07	11 07	3 37	6 57	11 07	11 07	3 37	6 57	11 07	11 07
3 23	7 02	12 39	12 39	8 20	8 20	9 50	7 45	10 51	5 22	12 07	12 07	3 50	7 01	11 16	11 16	3 50	7 01	11 16	11 16	3 50	7 01	11 16	11 16
3 37	7 11	12 51	12 51	8 20	8 20	9 50	7 45	11 0	5 31	12 16	12 16	4 3	7 05	11 25	11 25	4 3	7 05	11 25	11 25	4 3	7 05	11 25	11 25
3 51	7 20	1 03	1 03	8 20	8 20	9 50	7 45	11 9	5 40	12 25	12 25	4 16	7 09	11 34	11 34	4 16	7 09	11 34	11 34	4 16	7 09	11 34	11 34
4 5	7 29	1 15	1 15	8 20	8 20	9 50	7 45	11 18	5 49	12 34	12 34	4 29	7 13	11 43	11 43	4 29	7 13	11 43	11 43	4 29	7 13	11 43	11 43
4 19	7 38	1 27	1 27	8 20	8 20	9 50	7 45	11 27	5 58	12 43	12 43	4 42	7 17	11 52	11 52	4 42	7 17	11 52	11 52	4 42	7 17	11 52	11 52
4 33	7 47	1 39	1 39	8 20	8 20	9 50	7 45	11 36	6 07	12 52	12 52	4 55	7 21	12 0	12 0	4 55	7 21	12 0	12 0	4 55	7 21	12 0	12 0
4 47	7 56	1 51	1 51	8 20	8 20	9 50	7 45	11 45	6 16	1 0	1 0	5 8	7 25	12 9	12 9	5 8	7 25	12 9	12 9	5 8	7 25	12 9	12 9
5 1	8 05	2 03	2 03	8 20	8 20	9 50	7 45	11 54	6 25	1 9	1 9	5 21	7 29	12 18	12 18	5 21	7 29	12 18	12 18	5 21	7 29	12 18	12 18
5 15	8 14	2 15	2 15	8 20	8 20	9 50	7 45	12 3	6 34	1 18	1 18	5 34	7 33	12 27	12 27	5 34	7 33	12 27	12 27	5 34	7 33	12 27	12 27
5 29	8 23	2 27	2 27	8 20	8 20	9 50	7 45	12 12	6 43	1 27	1 27	5 47	7 37	12 36									

déjà, les procédés de l'Allemagne en Alsace-Lorraine ont attiré sur elle la désapprobation du monde civilisé.

La Presse étrangère

PRUSSE

Le *Courrier de la Bourse* dit au sujet de l'incident : Quelque regrettable que soit l'incident, quelque désirable qu'il soit de donner des instructions plus strictes et plus claires à tous les fonctionnaires civils et militaires chargés du service de la frontière afin d'éviter des froissements, il ne faut cependant pas avoir des craintes sérieuses au sujet des récents incidents survenus à la frontière.

Le *Boersenzeitung* s'exprime de la même manière ; il espère que la France traitera l'affaire avec justice et générosité.

AUTRICHE

La *Nouvelle Presse libre* pense que pour calmer les esprits surexcités, les deux gouvernements devraient n'envoyer sur la frontière que des fonctionnaires réfléchis et pleins de tact.

RUSSIE

Les journaux en général attachent peu d'importance à l'incident de Raon ; mais ils le considèrent comme un symptôme sérieux de la tension qui existe entre les deux pays.

ANGLETERRE

Le *Daily News* juge sévèrement la conduite du soldat Knuffmann. La façon dont s'est dénoué le premier incident Schnäbelé paraît au journal anglais une garantie de la dignité et du bon sens avec lesquels les deux gouvernements sauront régler l'affaire de Raon.

Le *Times* fait remarquer combien est regrettable la fréquence des incidents irritants entre la France et l'Allemagne. On conçoit fort bien que des animosités internationales revêtent une forme particulièrement aiguë parmi les populations des frontières. Raison de plus pour que, des deux côtés, on exige que les autorités de ces régions fassent preuve de la plus grande modération et qu'elles en donnent l'exemple à leurs subordonnés.

INFORMATIONS

M. Flourens, ministre des affaires étrangères, a rendu compte à ses collègues de la conversation qui a eu lieu avec le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne, et leur a donné lecture d'une dépêche dans laquelle M. Raindre, chargé des affaires de France à Berlin, relate son entretien avec M. Herbert de Bismarck.

Il résulte des déclarations faites par le comte de Munster et M. de Bismarck, que le gouvernement allemand ne saurait contester le principe d'une réparation, si l'incident de Vexaincourt s'était produit dans les conditions indiquées par la presse française.

On lit dans la *Patrie* :

Une grande surexcitation règne en ce moment dans les quartiers ouvriers, à propos du dernier incident de la frontière.

Des mesures ont été prises ce matin, par la préfecture de police, pour éviter, s'il y avait lieu, tout incident qui pourrait se produire dans les quartiers populeux et en particulier au quartier Saint-Antoine, où se trouvent beaucoup de sujets allemands.

Les restes de Napoléon 1^{er}

Voici le démenti donné, à propos de la pré-

— A quelle nation appartient-il ? demanda un transporté.

Il n'a pas de pavillon, répondit un quartier-maître ; mais ce doit être un anglais ou un américain.

En effet, presque aussitôt le brick, répondant sans doute à l'appel de la frégate, dont le pavillon venait d'être hissé, arbora le pavillon anglais à sa corne.

Sur un signal de la frégate, le brick mit sur le mât, et une embarcation fut expédiée à son bord. L'embarcation revint au bout de deux heures, le brick orienta ses voiles et reprit sa route.

Ce brick se nommait la *Leona*, de Southampton. Il jaugeait deux cents tonneaux, et était chargé de quincaillerie, d'alcools et de cotonnades, pour Bahia.

Le brick et la frégate conservaient à peu près la même distance entre eux.

Cependant, vers le soir, le brick sembla se rapprocher presque insensiblement.

Du reste, la frégate, rassurée par la visite qu'elle lui avait faite et l'examen de ses papiers de bord, ne s'occupait plus de lui.

Vers dix heures du soir, Julian se rapprocha de Bernardo, à qui, depuis la veille, il n'avait pas parlé.

Tout en se promenant avec lui sur l'avant, il entama la conversation en basque, langue que personne à bord ne comprenait :

— Ecoute bien ce que je vais te dire, mon Bernardo, fit-il, et si étrange que te paraisse ce que tu entendras, ne laisse paraître aucune émotion sur ton visage.

— Parle, mon Julian, répondit Bernardo, je

tendras profanation du tombeau de l'Empereur, par le général Sumpf, gouverneur des Invalides :

Des obstacles matériels s'opposent à de pareilles profanations.

En admettant qu'on puisse pénétrer au centre du dôme, ce que je ne nie déjà, il faudrait, pour descendre dans la crypte, renverser toute une balustrade de marbre et enfoncer deux portes de bronze. Il nous serait facile de trouver déjà des traces d'effraction.

Mais continuons : le couvercle du cercueil est en porphyre ; il pèse au moins douze mille kilos, il est en outre scellé au cercueil par des griffes de bronze. Un homme ne pourrait pas déplacer ce bloc immense ; et, pour le soulever, il faudrait une équipe d'au moins quinze ouvriers, travaillant plusieurs journées avec un outillage considérable, avec des échafaudages spéciaux construits tout exprès dans la crypte, et avec un système de chèbres et de béliers que l'on ne pourrait amener devant le tombeau sans en démolir une partie.

Or, jamais aucun ouvrier n'a été introduit dans la chapelle depuis que Napoléon 1^{er} y repose. Jamais !

Pendant la Commune, aucune tentative n'a été faite pour enlever les cendres de l'empereur. On s'est borné à prendre quelques armures de l'Hôtel et toute l'argenterie des Invalides.

L'épée de Waterloo et la grande ceinture d'or qui sont placées dans un reliquaire, devant le tombeau, avaient été envoyées au Havre, à la veille du siège, ainsi que tous les drapeaux et tous les trophées qui décoraient notre chapelle.

Il n'y avait donc rien à prendre ; on le savait, et personne n'a songé à venir troubler le dernier repos de l'empereur.

Quant au cercueil, il n'a jamais été profané : il n'en a même jamais été question ; et mon prédécesseur, le général comte de Martimprey, qui gouvernait alors les Invalides, se plaisait à constater lui-même la véracité de tous ces faits.

La plupart de mes braves se trouvaient ici déjà pendant l'insurrection : tous, ils vous diront que pareille profanation ne pouvait pas se produire, qu'elle ne s'est pas produite, et que les cendres qu'on leur a confiées sont bien là.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Le Mouvement de la population en France

Ainsi qu'on l'a vu par le court résumé que nous avons publié il y a quelques jours, le bureau de la statistique générale, au ministère du commerce, vient de publier les chiffres concernant le mouvement de la population en France pendant l'année 1886. Les résultats, on ne peut le méconnaître, sont encore plus mauvais que ceux de l'année 1885.

Ce qui frappe tout d'abord, lorsqu'on parcourt cette statistique, c'est la faiblesse de l'augmentation de la population. Tandis que dans l'année 1885, l'excédent des naissances sur les décès avait été de 85,464, l'an dernier, cet excédent est tombé à

serai de pierre.

— Ce brick, qui navigue de conserve avec la frégate, est là pour moi ; j'ai été averti par une lettre de sa présence aujourd'hui ; à sept heures et demie ce soir, je me jeterai à la mer, une embarcation me recevra ; sais-tu nager ?

— Un peu, quoique j'ai fait un voyage à la pêche à la baleine ; pour dire la vérité, je puis nager peut-être pendant un quart d'heure ; mais la mer est en ce moment bien grosse.

— Alors, dit Julian avec un soupir étouffé, je partirai seul.

— Non pas, dit-il vivement, je t'accompagnerai, je ne veux pas te quitter ; que deviendrais-je seul ici, je mourrai de désespoir ; je préfère me noyer tout de suite en essayant de me sauver.

— Tu es bien résolu ?

— Oui.

— C'est bien ; c'est à cause de ton amitié pour moi que tu as été condamné à la déportation, nous périrons ou nous nous sauverons ensemble.

— Merci, mon Julian, dit le jeune homme, les larmes aux yeux.

— A sept heures et demie, trouve-toi dans les porte-haubans de misaine à tribord, j'y serai ; ne conserve que ton pantalon de toile et ta chemise, une ceinture serrée aux hanches et les pieds nus ; c'est entendu ?

— Oui, mon Julian, sois tranquille.

— C'est bien ; maintenant séparons-nous, une plus longue conversation entre nous pourrait donner des soupçons.

Ils se quittèrent alors, et chacun prit une direction différente.

Depuis son arrivée à D... ; grâce à son argent,

52,560. C'est le chiffre le plus faible que l'on puisse relever dans les statistiques dressées depuis 1873. Il n'y a guère que l'année 1880 qui puisse être comparée à 1886, et encore, dans cette année-là, l'excédent des naissances avait atteint 61,940.

Ce résultat est dû à ce que le total des naissances a été, l'an dernier, très inférieur à celui des années précédentes, tandis que le chiffre des décès accuse une progression sensible. Ainsi, on n'a constaté que 912,782 naissances, contre 922,300 en 1885, 937,700 en 1884, 937,900 en 1883, et 935,500 en 1882.

La diminution des naissances, depuis quelques années, est un fait notoire. La période quinquennale 1873-77 avait donné une moyenne annuelle de 952,650 naissances ; la période 1878-82 ne présente qu'une moyenne de 937,130 naissances, enfin la moyenne des années de 1883-80 n'est plus que de 927,715. Ce qui est regrettable, c'est que la natalité générale du pays diminue alors que le nombre des naissances illégitimes va sans cesse augmentant. De 1873 à 1877, la moyenne annuelle des naissances illégitimes ne dépassait pas 68,186. Dans la période quinquennale suivante, elle passe à 66,872, et la moyenne des quatre années 1883 à 1886 s'élève à 74,658.

Il ne faudrait pas conclure de ce fait que la moralité du pays diminue parallèlement. Ainsi, on remarque une certaine augmentation dans le nombre des mariages. La période quinquennale 1873-77, consécutive à la guerre, donna une moyenne annuelle de 298,853 mariages. Celle qui est comprise entre les années 1878 et 1882 n'a présenté qu'un chiffre moyen de 280,908, très probablement parce que, pendant la guerre, il était mort un certain nombre de jeunes gens qui se seraient mariés à cette époque. Dans ces quatre dernières années, la moyenne est remontée à 285,011. Sans doute ces résultats sont loin d'être satisfaisants, mais ils atténuent, dans une certaine mesure, les réflexions que peut provoquer l'augmentation régulière des naissances illégitimes. A ce sujet, il est permis de se demander si la présence en France d'un certain nombre d'ouvriers étrangers ne serait pas, jusqu'à un certain point, la cause de ce phénomène social. Le dernier recensement, celui du 30 mai 1886, accuse la présence, en France, de 1,115,214, étrangers. Beaucoup sont mariés, mais beaucoup aussi sont célibataires. Or, si la statistique montre que le chiffre des naissances illégitimes est le plus élevé dans les départements les plus peuplés et les plus industriels, elle montre également que les étrangers résident principalement dans ces

Julian avait été à même de rendre certains services à plusieurs condamnés.

Depuis leur départ, il leur en avait rendu d'autres encore, de sorte que tous les condamnés l'aimaient et le plaignaient, car ils connaissaient son innocence.

Julian s'aboucha avec plusieurs de ces condamnés ; il leur distribua quelques pièces d'or, et sans leur révéler son secret, il s'entendit avec eux pour qu'ils détournassent l'attention des sentinelles chargées de surveiller les transportés pendant le temps qu'ils passaient sur le pont.

Vers sept heures un quart, les transportés se groupèrent sous les haubans de misaine à tribord, et ainsi qu'ils le faisaient quelquefois, ils commencèrent à chanter des chœurs.

Un espèce d'orchestre avait été formé par eux, et, chaque jour, ils admettaient de nouveaux adhérents.

Ce soir-là, les chanteurs étaient plus nombreux que de coutume.

Peu à peu, tous les condamnés s'étaient réunis autour d'eux pour écouter ces chants qui leur rappelaient la patrie, peut-être à jamais perdue.

Il se forma donc un groupe compacte qui remplissait presque tout le gaillard d'avant.

La nuit était sombre, il n'y avait pas une étoile au ciel.

Heureusement, la brise était tombée au coucher du soleil et la mer était presque calme. La brise remplissait les voiles, mais c'était tout.

Les deux Basques avaient réussi à se glisser dans les porte-haubans sans être aperçus.

Tous deux étaient en tenue de nage : pantalon de toile, chemise, ceinture et les pieds nus.

mêmes départements. Il n'y a peut-être là qu'une simple coïncidence. Peut-être y a-t-il aussi une relation de cause à effet.

Étudions maintenant les mouvements des décès. Le chiffre de 1886 est lamentable. C'est le plus haut de la série. Moyenne 1873-77, 821,437 ; moyenne 1877-82, 840,931 ; moyenne 1883-86, 849,251 ; chiffre de 1886, 860,222. Incontestablement, dans les appréciations, on doit tenir compte de l'augmentation de la population ; mais, en tous cas, cette cause ne suffit pas à expliquer le chiffre de 1886, qui se trouve supérieur de 24,000 environ à celui de 1885. On ne peut que regretter, à ce sujet, le laconisme par trop absolu des statistiques que nous possédons. Aucune réflexion ne se trouve à côté des chiffres qui s'étalent en colonnes serrées sur deux pages de l'*Officiel*. Déjà, nous avions demandé la publication de quelques extraits des rapports préfectoraux sur les mouvements de l'état civil. Quand on annonce un décès à chaque mairie, on a soin de demander la nature de la maladie qui a occasionné la mort. Dans les renseignements que l'administration ne peut manquer d'avoir à sa disposition, le démographe, l'hygiéniste et l'économiste puiseraient d utiles indications. La publication pure et simple des chiffres, c'est évidemment quelque chose, mais les conclusions que l'on peut en tirer auraient une autre importance si les informations étaient plus complètes qu'elles ne le sont actuellement.

Il nous reste à dire quelques mots sur l'accroissement de la population. Cet accroissement peut tenir à deux causes. La première, c'est l'excédent des naissances sur les décès ; la seconde, c'est l'immigration étrangère. Les dénombrements de 1872, 1876, 1881 et 1886, ainsi que les statistiques annuelles, vont nous permettre de montrer la part de l'immigration dans l'augmentation graduelle de la population française.

D'après le dénombrement de 1872, la population totale était, en France, de 36,102,821 habitants ; le dénombrement de 1876 ayant donné le chiffre de 36,905,788, l'augmentation est de 802,867. Comme dans cette période l'excédent des naissances sur les décès a été de 686,170, le nombre d'étrangers immigrés a été de 116,697.

En 1881, la population totale se trouvait être de 37,672,084 habitants, chiffre supérieur de 766,260 à celui du dénombrement de 1876. Dans la période quinquennale 1876-81 l'excédent des naissances sur les décès ayant été de 507,583, la France a gagné 258,677 habitants par l'immigration.

Enfin, de 1881 à 1886, la population de

Julian avait solidement amarré une corde, dont l'extrémité trempait dans l'eau.

Au moment où le timonier frappa un double coup, signifiant sept heures et demie, sur la cloche, Julian se laissa glisser doucement à la mer, sans produire le plus léger bruit.

Bernardo le suivit sans hésiter avec le même succès.

Tous deux alors nagèrent lentement dans l'ombre plus épaisse produite par les voiles, mais en ayant le soin de s'éloigner de la frégate, qui sans cette précaution aurait passé sur eux, car ils s'étaient mis à la mer sous le vent, le côté du vent étant interdit aux transportés.

Les dix premières minutes se passèrent sans encombre.

Les deux hommes nageaient de conserve sans se presser.

Ils avaient laissé bien loin devant eux la frégate qu'ils ne distinguaient plus que difficilement au milieu des ténèbres opaques qui les enveloppaient.

— Fais la planche pour te reposer un peu, dit Julian à son ami.

Celui-ci obéit ; Julian l'imita.

Puis, après deux ou trois minutes, ils se remirent à nager.

Cela alla bien pendant quelque temps, mais bientôt la respiration de Bernardo devint sifflante, ses mouvements perdaient de leur régularité.

— Courage ! lui cria Julian.

Bernardo redoubla d'efforts, il se tourna sur le dos et fit la planche.

Mais soudain un grand bruit se fit entendre. GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

la France est passée de 37,672,084 à 38,218,903. L'augmentation ressort à 546,855 soit 410,868 pour l'excédent des naissances sur les décès et 135,987 pour l'immigration étrangère.

En somme de 1872 à 1886, soit dans l'espace de 14 ans, notre population a gagné 2,115,982 habitants; 511,361 habitants par l'immigration et 1,604,621 par l'accroissement normal résultant de l'excédent des naissances. En d'autres termes, l'augmentation de la France est due, dans la proportion de 24 0/0 environ, à l'immigration.

Ces chiffres, qui se passent de commentaires, montrent, comme le fait fort justement remarquer, à ce propos le *Temps*, à quel point une loi sur la naturalisation est nécessaire.

Lacapelle-Marival

L'élection d'un conseiller général pour le canton de Lacapelle-Marival, a eu lieu dimanche, 25 septembre.

Ont obtenu :

MM. Fraysse.....	1314 voix
Laparra.....	1039
Comte de Tonnelle...	1136

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des suffrages, un second tour est nécessaire.

Le conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni, lundi, à la préfecture, pour tenir une seconde session annuelle.

Le Conseil a refusé de procéder au sous-repartement de l'impôt dans l'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement de Figeac a opposé le même refus.

Université. — Notre compatriote, M. Miquel, professeur de cinquième au collège de Meaux, vient d'être promu dans le 2^e ordre des professeurs à la 2^e classe (2,400 fr. de traitement).

— M. Codornio, agrégé d'enseignement secondaire spécial, ancien professeur au lycée de Cahors, passe du lycée de Bar-le-Duc au lycée de Limoges.

— M. Durand-Lapie, agrégé de l'enseignement spécial, professeur d'histoire au collège de Foix, est nommé professeur pour l'enseignement secondaire spécial (lettres, 6^e classe) au lycée de Foix (emploi nouveau).

— Les professeurs du collège de Figeac viennent d'être classés ainsi qu'il suit pour leur traitement :

M. Brunon, philosophie, 2,800 fr. M. Azais, physique; M. Driesler, enseignement spécial; M. Prieur, rhétorique; M. Rossignol, physique; M. Saillard, cinquième, 2,500 fr.

MM. G. Dagnac, troisième; Roland, seconde, 2,700 fr.

MM. L. Daynac, histoire; Jean, mathématiques; Pistré, quatrième, 2,400 fr.

MM. Mooly, sixième, et Martin, septième, 1,900 fr.

MM. Taniès, mathématiques, 1,900 fr.; Destermes, enseignement spécial, 2,100 fr. Salgues, classe primaire, 1,600.

— M. Bertal, directeur de l'Ecole de l'Ancien Palais de Justice, vient d'être nommé directeur de l'Ecole primaire supérieure de St-Céré.

Ponts-et-chaussées. — Notre compatriote, M. Pendarie, élève sortant de l'école polytechnique, vient d'être nommé élève ingénieur à l'école des ponts et chaussées.

Ecole normale. — Lundi ont commencé les examens d'admission à l'école normale des filles de Cahors. Un grand nombre de candidates (plus de 80) se sont fait inscrire. 21 places seront données cette année et les élèves-maîtresses seront réparties en deux divisions d'après les notes de leur examen.

M. Grosjean, cadurcien par alliance, colonel de cavalerie breveté hors cadre, chef d'état-major du 2^e corps d'armée, est nommé au commandement provisoire de la brigade de cavalerie du 4^e corps d'armée et des subdivisions de région de Dreux et de Chartres.

Dimanche, les sous-officiers rengagés appartenant au 7^e de ligne, ont inauguré leur nouvelle tenue. La tunique, faite d'un drap plus fin que celle de leurs camarades, a une coupe plus élégante; les épaulettes sont entourées d'une torsade dorée; quant à l'épée, dont le fourreau est nickelé, elle est d'un modèle charmant.

Lundi a commencé à Cahors, la retraite des prêtres du diocèse.

Mairie de Cahors. — Le maire de la ville de Cahors a l'honneur de rappeler aux

propriétaires de chiens, qu'ils doivent faire à la Mairie, du 1^{er} octobre au 31 décembre, une déclaration indiquant le nombre de ceux qu'ils possèdent et les osages auxquels ils sont destinés.

La taxe municipale est due pour les chiens à partir du 1^{er} janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

Le costume des lycéens. — Il est question, actuellement, de modifier le costume des lycéens. M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire où il demande l'avis des proviseurs et des médecins. Les modifications à l'étude, portent principalement sur la tunique. Cet habit est très chaud en été; en hiver, il défend peu du froid. On parle de le remplacer par une vareuse.

Contributions indirectes
M. Dupont, commis principal de sous-direction à Béziers est nommé commis principal de direction à Cahors, en remplacement de M. Prunieras, appelé à Bressuire en qualité de principal de sous-direction.

— Une allocation de 50 francs est attribuée à M. Bachaud employé à la direction de Cahors, et une autre à M. Cantayré.

Ecole secondaire de jeunes filles. — Mlle Pader (Eugénie), pourvue du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (sciences) est nommée maîtresse primaire à l'école secondaire de jeunes filles de Cahors, en remplacement de Mlle Bordis (Maria), qui sera appelée à d'autres fonctions.

Nécrologie. — M. F. Delsériès, ancien juge de paix de Livernon, est mort à l'âge de 72 ans, dans sa propriété de Capvals, commune de Sonac.

Caserne. — Le génie militaire vient de réparer les dégâts occasionnés à la caserne Bessière par l'incendie du 31 août. Le toit du bâtiment incendié a été refait et nos soldats ont pu reprendre leur casernement qu'ils avaient momentanément abandonné.

Une circulaire vient d'être adressée aux généraux commandant les corps d'armée, au sujet des mesures à prendre pour appliquer à toute l'armée à partir du 1^{er} janvier 1888 le règlement sur le service de l'habillement expérimenté avec succès dans les 6^e et 16^e corps.

Un décret a déjà prescrit d'appliquer ce règlement aux régiments d'infanterie et de cavalerie, créés par la loi du 25 juillet dernier. Ces décisions auront pour résultat de faciliter l'exécution du service, d'améliorer la tenue de la troupe et de procurer des économies importantes.

Ecole normale d'instituteurs. — M. Bouvier, pourvu du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales, est nommé professeur à l'Ecole normale de Cahors (3^e classe, ordre des sciences), en remplacement de M. Triaire.

Culture du tabac en 1888. — Par arrêté en date du 5 septembre courant, M. le préfet du Lot vient de fixer les jours pendant lesquels les cultivateurs du département seront admis à faire, à la mairie de leur commune, les déclarations de planter du tabac en 1888.

La période, pour l'ensemble du département, commence le 10 octobre prochain pour finir le 20 du même mois.

Un tableau annexé à l'arrêté fait, d'ailleurs, connaître les jours et heures où les déclarations sont reçues pour chaque commune ou fraction de commune.

Inspection des viandes de boucherie. — Nous apprenons que ces jours derniers, les boucheries de notre ville ont été visitées avec un soin particulier, car, par suite de l'absence de l'inspecteur, M. Pagès, qui avait été mobilisé, certains bouchers se croyaient déjà revenus au temps de leur bon plaisir et offraient à la consommation des viandes qui n'étaient pas à l'abri de tout reproche.

A la suite de cette visite la police a fait enfouir une certaine quantité de viandes rejetées comme impropres pour la consommation par M. Pagès.

Vol. — Dans la nuit de mardi à mercredi, de malfaiteurs se sont introduits dans la maison du sieur Ilbert, jardinier, demeurant rue Sainte-Barbe.

Ils ont enfoncé plusieurs armoires et ont dérobé une somme de 2,600 francs.

La justice informe.

Saint-Céré
Le banquet qui devait avoir lieu le 25 courant, a été remis au 2 octobre par suite de l'empêchement des sénateurs du Lot de s'y rendre le 25.

Carennac

Judi, à Carennac, un jeune homme de 19 ans, François Gratias, était occupé à élaguer des peupliers. Du haut d'un arbre, il voulut sauter sur un arbre voisin; il calcula mal son coup, et le malheureux tomba d'une hauteur d'environ dix mètres sur une muraille qui se trouvait au-dessous. La mort a été instantanée.

Etude de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

VENTE
A SUITE DE
Saisie immobilière

Adjudication fixée au vingt-neuf octobre prochain, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les Président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à qui il appartiendra, que, suivant procès-verbal du ministère de M^e Maurel, huissier à Montcuq (Lot), en date du vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-sept, visé, enregistré et dénoncé par exploit du même huissier, en date du vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, aussi visé et enregistré, conformément à la loi, ledit procès-verbal de dénoncé a été transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le deux août dernier, volume 118, numéro 15.

Il a été procédé :
A la requête de M. Pierre Borderies, propriétaire domicilié de la commune de Lauzerte (Tarn-et-Garonne) ayant M^e Jules Billières, pour son avoué constitué, près le Tribunal civil de Cahors, où il demeure.

Sur la tête et au préjudice de Jean Redoules, propriétaire-cultivateur, domicilié au lieu de Bidou, commune de St-Matré, canton de Montcuq (Lot), pris solidairement.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.
Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par M^e Jules Billières, enregistré et déposé au greffe dudit Tribunal civil de Cahors, le vingt août mil huit cent quatre-vingt-sept, afin d'y servir de minute d'enchère et y être tenu à la disposition du public, sans déplacement. Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience dudit Tribunal civil de Cahors, le vingt-sept septembre dernier, et par le même jugement l'adjudication desdits biens a été fixée au vingt-neuf octobre prochain, jour de samedi, à midi.

Désignation des immeubles saisis et à vendre, telle qu'elle est faite dans le procès-verbal de saisie et le cahier des charges.

Article premier
Une pièce de terre, située au lieu dit domaine de Vidou et les Courbenques, formant le numéro 3 du plan cadastral de la commune de Saint-Matré, section A 5, de contenance quinze ares.

Article deux
Une vigne, aujourd'hui détruite en partie, située aux mêmes lieu commune et section, formant le numéro 6 P, du plan cadastral, environ quatre hectares soixante-quatorze ares.

Article trois
Un pré, au lieu dit domaine de Vidou, Font-Orabide et Combe de Vigol, mêmes commune, section et série, formant le numéro 9 P, de contenance vingt-six ares.

Article quatre
Un bois, situé aux mêmes lieu, commune, section et série, formant le numéro 14 P, de contenance un hectare huit ares cinquante centiares.

Article cinq
Une terre, située à Vidou, mêmes commune et section, formant le numéro 15 P, du plan, de contenance dix-neuf ares cinquante-cinq centiares.

Article six
Un bois actuellement coupé, situé aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 16 P, de contenance environ dix-huit ares quinze centiares.

Article sept
Une terre, située aux mêmes lieu, commune, section et série, formant le numéro 19 P, de contenance environ un are soixante-dix centiares.

Article huit
Un sol, patus, étale, situé au même lieu, commune et section formant le numéro 20 du plan, de contenance un are trente centiares, ladite étale se trouve bâtie en pierres moellons, recouverte en tuiles canal et atenant la maison d'habitation.

Article neuf
Une pâture, située au même lieu, commune, section et série formant le numéro 21, de contenance deux ares trente centiares.

Article dix
Une aire, située au même lieu, commune, section et série formant le numéro 22, de contenance quatre ares quarante-cinq centiares.

Article onze
Une grange, située au même lieu, commune, section et série formant le numéro 23, de contenance huit ares, elle se trouve construite en pierres moellons, recouverte en tuiles canal, ayant deux ton bants d'eau; son entrée principale se trouve du côté de l'aire à l'aspect du nord dans laquelle nous n'avons rien trouvé.

Article douze
Une terre, située au même lieu, commune, section et série formant le numéro 24 du plan, de contenance deux hectares douze ares soixante centiares.

Article treize
Une vigne cancé, située à Vidou et Chalion, même commune, section et série formant le numéro 25 du plan, de contenance quatre-vingt-huit ares.

Article quatorze
Une terre, située au même lieu, commune et section formant le numéro 26 P du plan, de contenance deux hectares quatre-vingt-dix centiares.

Article quinze
Une vigne cancé, située au même lieu, commune et section formant le numéro 27 P, de contenance soixante-quatre ares soixante centiares.

Article seize
Une pâture, située au même lieu, commune et section formant le numéro 28 P, de contenance soixante-quinze ares cinquante centiares.

Article dix-sept
Une vigne a peu près perdue, située au même lieu, commune, section formant le numéro 29 P, de contenance soixante-quinze ares.

Article dix-huit
Une vigne cancé, située à Labrogue et Chalion, section A, 4, formant le numéro 18, de contenance quarante ares cinquante centiares.

Article dix-neuf
Une vigne, située au même lieu, commune et section formant le numéro 19, de contenance trente ares.

Article vingt
Un bois, situé au même lieu, commune et section formant le numéro 20 du plan, de contenance six ares quatre-vingt centiares.

Article vingt-un
Une pâture, située au domaine de Vidou et les Courbenques, même commune, section A, 5, formant le numéro 4, de contenance treize ares.

Article vingt-deux
Une maison, située à Vidou bas, même commune, section A, 5. Elle est construite en pierres moellons, recouverte en tuile creuse, son entrée principale se trouve à l'aspect du nord, on pénètre dans ladite maison au moyen d'un mauvais escalier en pierre. Elle se compose d'un seul étage ayant deux chambres sous lesquelles se trouve la cave.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés aux lieux susdits sur le territoire de la commune de St-Matré, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils appartiennent audit Jean Redoules, partie saisie à divers titres.

Ils seront vendus publiquement d'autorité de justice, le vingt-neuf octobre prochain, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de ladite ville, et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur aux clauses, charges et conditions du cahier des charges ci dessus ramené.

Tous les frais exposés pour parvenir à la vente desdits biens ci-dessus désignés et autres à suivre, devront être payés par l'adjudicataire entre les mains de M^e Billières, avoué poursuivant, dans les quinze jours de l'adjudication, en sus du prix qui ne sera payable qu'après la clôture d'un ordre judiciaire.

La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci... 10 fr.

NOTA. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^e reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

REPERSE. — Cours du 27 sept.

3 0/0.....	81 60
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	85 30
4 1/2 0/0 ancien.....	102 50
4 1/2 0/0 1883.....	108 97

Dernier cours du 27 sept.

Actions Orléans.....	1,322 50
Actions Lyon.....	1,255 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	398 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	292 75
Obligations Lombardes (jouissance.....)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	348 00

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. Fournié-Lafage, épicier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes loi a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

SUCRAGE DES VENDANGES

M. Michaud-Larivière Fils, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, Cahors, étant en rapports directs avec un des principaux négociants importateurs de sucres pour vendanges, prévient les nombreux propriétaires qu'il pourra comme les années précédentes, leur offrir des sucres avec réduction des droits à des prix défiant toute concurrence.

Sucre cristallisé, 1^{er} blanc, garanti à 98 degrés, à 63 fr. les 100 kil. par sac de 100 kilogrammes

Franco, gare la plus rapprochée du propriétaire.

M. Michaud-Larivière Fils, leur fait savoir également qu'ils doivent lui remettre le certificat les autorisant à employer ces sucres au moins huit jours à l'avance, les sucres étant expédiés des magasins du négociant-importateur.

Raisins secs à boisson. — Alcool bon goût. — Acide tartrique et tannin.

NOTA. — Toutes les demandes d'autorisations et certificats doivent être faits sur papier timbré.

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUIGENÈRE
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

SI RÉCOMPENSES ET PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.

5 prix de ordre de mérite

GRAND PRIX NATIONAL

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
AGREMENT ÉTAT 1882 CONCOURS
Académie nationale

EXPOSITION  CAHORS 1881

B. DOUCÈDE
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange
rien du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. L'ÉVÊQUE,
médecin spécialiste
11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance



DENTS & DENTIERS
PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* **AUDOUARD** *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON
Prévenant la Carie et le déchaussement de
Dents ordonnée depuis longtemps par un grand
nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Librairie **ABEL PILON**, rue des Fleurs, 43, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gazettes, Extra-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

Payable Cinq Francs par mois par chèques certifiés ou
au comptant. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES
ESCOMPTE AU COMPTANT.

LE TÉLÉGRAMME
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ
CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF:

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7, 50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 8 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les Libraires. Pour recevoir la 1^{re} série d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.